

Figures marquantes de notre histoire – Le siècle des Patriotes**1^{ère} rencontre : Louis-Joseph et Julie Papineau**

Conférence prononcée le 4 septembre 2019 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Louis-Georges Harvey, historien

Animateur : Éric Bédard, historien

Texte publié le 13 novembre 2019



Julie Bruneau-Papineau et sa fille Ezilda, 1836. Source : Wikimedia Commons, domaine public. Tableau d'Antoine Plamondon.

Peu de couples ont marqué l'histoire du Québec comme Louis-Joseph Papineau et son épouse Julie Bruneau Papineau. Conservée aux Archives nationales du Québec et aux Archives nationales du Canada, la volumineuse correspondance du couple Papineau a été éditée et publiée au cours des dernières décennies grâce aux efforts titanesques de Georges Aubin et Renée Blanchet. Julie Bruneau et Louis-Joseph Papineau ont échangé plus de 600 lettres sur une période de quatre décennies constituant ainsi un corpus documentaire qui se démarque tant par son volume que par les sujets qui y sont abordés.

D'une part, Louis-Joseph Papineau tient son épouse au courant de ses activités politiques et des enjeux auxquels les parlementaires bas-canadiens font face. Puis, il consigne dans ses lettres à Julie ses impressions de voyage lorsqu'il est en Europe et aux États-Unis, et il y raconte sa vie à Paris lorsque les époux vivent une longue séparation entre 1843 et 1845. De son propre aveu, les lettres qu'il rédige à l'intention de Julie doivent également servir un jour à la rédaction d'une histoire du parlementarisme bas-canadien, un ouvrage qu'il n'aurait jamais eu le temps d'entreprendre [1].



Les lettres de Julie abordent des questions domestiques et la vie familiale, et le couple échange régulièrement sur la santé et les états d'esprit de leurs enfants. Cependant, très tôt, Julie exprime son intérêt pour la politique, qu'elle considère une passion, et elle entretient un dialogue politique avec son illustre mari, commentant ses prises de position et ses stratégies, et agissant comme antenne politique à Montréal lorsque Louis-Joseph se trouve à Québec pendant la session parlementaire. Selon l'historienne Mylène Bédard, l'intérêt qu'elle porte à la politique serait chose courante parmi les « femmes patriotes », dont plusieurs auraient été d'avidées lectrices de la presse et qui s'entretenaient de la politique dans les lettres qu'elles s'échangeaient. Bédard insiste également sur le rôle de Julie comme représentante de son mari lors des soirées mondaines à Montréal, où elle joue le rôle d'intermédiaire, transmettant des informations consignées dans les lettres de Louis-Joseph vers divers amis et collègues montréalais et lui relayant leurs propos. Julie exprime aussi ses propres opinions sur des questions politiques et à plusieurs occasions elle formule des réserves sur les orientations politiques de son mari ou celles du Parti patriote [2].

Le parlementaire

Louis Joseph Papineau naît le 7 octobre 1786, à Montréal. Arpenteur et notaire, son père, Joseph Papineau sera élu député en 1792, lors des premières élections parlementaires au Bas-Canada. Sa mère, Rosalie Cherrier, est la fille de François-Pierre Cherrier, marchand et capitaine de milice à Longueuil avant la conquête, qui s'établit à Saint-Denis en 1769. Après ses études primaires, Louis-Joseph entre au collège Saint-Raphaël, dirigé par les Sulpiciens de Montréal, mais ses parents l'envoient au Séminaire de Québec en 1802, où il est considéré un élève doué, mais peu porté sur ses études, et un très grand lecteur. Un de ses contemporains, Phillippe Aubert de Gaspé affirme qu'il avait déjà développé ses talents oratoires et que ses discours devant ses compagnons de classe avaient fortement impressionné ses professeurs. L'enseignement dispensé au Séminaire cherchait à renforcer les notions traditionnelles sur les sources divines du pouvoir politique et « appuyait une vision aristocratique et hiérarchique de la société. » Toutefois, il semble que le jeune Louis-Joseph aurait été initié aux plus grands ouvrages du siècle des Lumières par l'entremise de la bibliothèque personnelle de son père. À sa sortie du séminaire en 1804,



Joseph Papineau (1752-1841). Source :
Wikimedia Commons, domaine public.
Tableau de Louis Dulongpré.

Papineau entreprend sa cléricature auprès de son cousin Denis-Benjamin Viger, et il est reçu à la pratique du droit en 1810 [3].

Papineau est élu député à l'Assemblée législative du Bas-Canada pour la première fois en 1808, alors qu'il n'a que 22 ans. L'entrée précoce du jeune Papineau sur la scène politique bas-canadienne doit beaucoup au puissant réseau familial qui l'entoure. En fait, sa famille trempe dans la vie politique depuis l'établissement des institutions représentatives dans la colonie. Son père Joseph avait milité pour l'obtention d'une chambre d'assemblée dans les années 1780 et il avait été élu au premier parlement du Bas-Canada en 1792.

Membre important du parti canadien, Joseph Papineau est surtout connu pour sa modération, et il n'était pas toujours dans les bonnes grâces du chef du Parti canadien Pierre Bédard. Les cousins de Papineau sont aussi très actifs sur la scène politique : Denis-Benjamin Viger est élu pour la première fois à l'assemblée en 1796, Louis Viger et Jacques Viger participent à la vie politique municipale, et Côme-Séraphin Cherrier sera élu député en 1834. La famille Papineau forme donc une puissante machine politique, si bien qu'on parle parfois de la « clique Papineau » ou de « la Vigerie » pour décrire ce groupe et son influence. Élu député du comté de Kent en 1808, entre 1814 et 1838, Louis-Joseph Papineau représentera également les comtés de Montréal-Ouest, de Montréal et de Surrey. Après son retour au Canada en 1845, Papineau sera de nouveau élu député dans les comtés de Saint-Maurice (1848-1851) et de Deux-Montagnes (1852-1854) [4].

Le jeune député ne se fait pas beaucoup remarqué lors de son premier mandat et comme la plupart des membres de l'élite canadienne, il prend le parti de défendre la colonie au moment de la Guerre de 1812. Papineau s'inscrit dans la milice canadienne et atteint le grade de capitaine. Il passera la majeure partie de la guerre au Haut-Canada dans un fort juché sur la frontière entre la colonie britannique et les États-Unis [5]. Le service militaire



de Papineau lui permet toutefois d'étaler son loyalisme, ce qui assure sa réélection et le positionne à la fin du conflit pour prétendre à la direction du Parti canadien. En effet, la répression politique imposée depuis la suppression du journal *Le Canadien* en 1810 a privé le Parti canadien de son chef parlementaire Pierre Bédard qui avait été emprisonné au moment de la saisie du journal. Libéré après un an d'incarcération, il est nommé juge à Trois-Rivières, un poste qui l'éloigne de la capitale et l'empêche de participer activement à la politique [6]. Or, si quelques figures bien en vue, tels John Neilson ou James Stuart aspirent à remplacer Bédard, ils ne peuvent véritablement envisager de se placer à la tête d'une députation majoritairement canadienne sur le long terme. La situation profite à Papineau qui, fort de l'influence de sa famille, est élu « orateur » de l'Assemblée législative en 1815 [7].

La sélection de Papineau comme orateur correspond également à un changement dans la direction du mouvement politique qui avantage Montréal aux dépens de la capitale. Le besoin de nouer des alliances avec la bourgeoisie de Québec a-t-il favorisé l'union entre Louis-Joseph Papineau et Julie Bruneau en avril de 1818 ? Julie était née le 19 janvier 1795, à Québec. Son père, Pierre Bruneau est non seulement issu d'une importante famille de marchands québécois, il a été député à l'Assemblée, représentant le comté de la Basse-Ville de Québec de 1810 à 1816 [8]. Sa mère, Marie-Anne Robitaille est aussi de Québec, mais se retirera à Verchères après la mort de son mari en 1820. Comme toute fille de bonne famille, Julie Bruneau fait ses études au couvent des Ursulines de Québec où l'éducation qu'elle reçoit est teintée d'un grand conservatisme social et axée sur la piété et la soumission. Sa formation chez les Ursulines a été interprétée par certains historiens comme une des causes de son caractère « mélancolique », mais ce jugement ne tient pas compte de la complexité de la vie spirituelle des femmes bourgeoises québécoises. Bien de sa génération, Julie est préoccupée par le salut de ses enfants, et elle vit sa foi intensément, convaincue du rôle déterminant de la volonté divine dans la vie des fidèles [9]. Après son mariage à Louis-Joseph, Julie devra accepter que sa vie se fasse dorénavant à Montréal et qu'elle ait aussi un pendant à la seigneurie de la Petite-Nation que son mari acquiert de son père en 1817. Ainsi, entre 1815 et 1818, Louis-Joseph Papineau devient orateur, seigneur de la Petite



Nation et mari de Julie Bruneau, s'assurant une respectabilité sociale qui confortera sa position politique comme aspirant à la direction du Parti canadien [10].

Le jeune chef parlementaire saisit la chance de se faire connaître dans la colonie au moment de la mort du roi George III en 1820. À cette occasion, le président de l'Assemblée du Bas-Canada prononce un discours loyaliste remarqué qui louange le souverain disparu en comparant l'état politique de la colonie avant la Conquête à celui du Bas-Canada en tant que colonie britannique. Selon Papineau, la Conquête aurait permis aux Canadiens de vivre sous un régime politique qui leur avait conféré la véritable liberté politique sous le régime constitutionnel établi en 1791 :

Dès ce jour, le règne des lois succède à celui de la violence : dès ce jour, les trésors, la marine et les armées de la Grande-Bretagne sont mis à contribution pour nous donner une protection invincible contre les dangers du dehors : dès ce jour, la meilleure partie de ses lois deviennent les nôtres, tandis que notre religion, nos biens, et les lois par lesquelles ils étoient [sic] gouvernés, restent intacts ; bientôt après nous sont accordés les principes de sa constitution libre, gage assuré de notre prospérité au-dedans, si nous ne nous en écartons point. Maintenant la tolérance religieuse, le procès par [jury], (cette plus sage des sauvegardes qui n'aient jamais été imaginées pour la protection de l'innocence) la sûreté contre l'emprisonnement arbitraire par les privilèges attachés à l'*Habeas Corpus*, une protection légale accordée à tous dans leur personne, leur honneur et leurs biens ; le droit de n'obéir à aucune autre loi qu'à celles que nous avons formées et adoptées nous-mêmes par nos représentans [sic] ; tous ces avantages sont devenus notre droit de naissance, et seront, je l'espère, l'héritage durable de notre postérité. Pour les assurer, nous n'avons qu'à agir seulement comme il convient à des sujets britanniques et à des hommes libres [11].

Dans cette vision idéalisée des bienfaits découlant de la constitution britannique, Papineau rappelle également la nécessité d'être vigilant dans la défense de la liberté et donc qu'il importe d'agir comme « hommes indépendants » qui se dresseront contre la tyrannie et la corruption.



George III du Royaume-Uni, 1779.
Source : Krinkle, Wikimedia Commons,
domaine public. Tableau de Benjamin West.

Les responsabilités de Papineau en tant que président de l'Assemblée et chef politique du Parti canadien commandent sa présence dans la capitale lors des parfois longues sessions de la législature qui se déroulent principalement au cours de l'hiver. Papineau loge à Québec dans une maison de chambres tenue par madame Charlotte Dumoulin qui héberge également d'autres députés qui séjournent dans la capitale. Relaté dans ses lettres à Julie, l'emploi du temps du président de l'Assemblée est passablement chargé. À titre de président, il doit faire respecter les règles de l'Assemblée et y faire régner un certain décorum, mais il est également responsable de sa gestion et des relations entre la chambre basse et les autres éléments du gouvernement provincial, dont le

Conseil législatif et le gouvernement exécutif représenté par le gouverneur et son conseil. Papineau doit aussi représenter l'Assemblée lors d'occasions cérémoniales ou mondaines, telles que les bals et levées du gouverneur. En tant que chef politique, il préside les réunions de la députation réformatrice et s'assure de la présence de ses députés lors des votes importants à la Chambre. Ces fonctions le forcent à demeurer à Québec pendant toute la session parlementaire, alors que la plupart des députés quittent la capitale pendant quelques jours à la fois pour visiter leurs familles avant de revenir siéger à Québec. Enfin, Papineau participe aux débats de l'Assemblée, cédant son fauteuil de président le temps de prononcer un discours ou de répondre à ceux de ses adversaires politiques. Selon les observateurs torys, le président de la chambre agirait également en chef de parti, orchestrant les interventions des députés réformistes de son fauteuil de président. Devant cette imposante charge de travail, Papineau trouve peu de temps pour apprécier la vie mondaine de Québec [12].



Les semaines et les mois passés à Québec chaque hiver imposent évidemment une séparation au couple Papineau que les époux meublent en entretenant une correspondance nourrie. Malgré sa charge de travail importante, Louis-Joseph écrit deux à trois fois par semaine à Julie qui lui répond aussi assidûment. Or la vie de Julie n'est pas de tout repos. Elle vivra neuf grossesses entre 1819 et 1834, mais le couple perd quatre enfants en bas âge, dont deux dans la première année de vie. Dans la correspondance entre les époux, il est donc souvent question de la santé des enfants et de l'anxiété de Julie sur le sujet [13]. Retenu à Québec, Papineau ne peut apporter son soutien à sa famille et il est constamment dans l'attente de nouvelles sur l'état de ses enfants. Dans le cas du décès de sa fille Aurélie en 1830 à l'âge de trois ans, Papineau apprend sa mort subite alors qu'il est à Québec et ne se doutait même pas qu'elle soit malade. Bouleversé par la perte de cette enfant, il exprime sa peine à Julie dans une lettre écrite depuis l'Assemblée évoquant « les cruels tourments d'une enfant qui m'a tant chéri, que je vois toujours partout, qui me manquera toujours partout. » Un an plus tard, Papineau confie à Julie qu'il n'a pas encore fait son deuil : « Plusieurs fois mes heures, dans la nuit, ont été données au deuil, aux souvenirs de celle que nous avons perdue ; j'occupe les mêmes appartements où je fus si inopinément accablé l'an dernier [14]. »

Aux prises avec la santé fragile de ses enfants, Julie doit également gérer le domicile familial pendant les absences de son mari, et ce malgré ses propres problèmes de santé. Relevant les commentaires de Papineau sur l'humeur souvent pessimiste de sa conjointe, certains historiens ont avancé que Julie souffrait d'un état dépressif qui s'est étendu sur plusieurs années. Pour Fernand Ouellet cette « mélancolie » serait la manifestation d'une éducation janséniste et de la grande dévotion de Julie Bruneau, alors que l'historienne Mylène Bédard y voit une réaction aux limites imposées par les rôles attribués aux femmes qui l'aurait empêchée de jouer un rôle politique public [15]. Si ces deux éléments peuvent aider à comprendre le comportement de Julie, force nous est d'ajouter que sa tristesse devant la maladie et la mort de ses enfants n'a rien d'anormal et elle réussit tout de même à mener rondement les affaires de la famille alors que Louis-Joseph passe des mois à Québec, et plus tard des semaines à Montebello pendant l'été. Si la « mélancolie » de Julie se manifeste dans sa correspondance, elle ne la paralyse pas pour autant.



John Neilson (1776-1848). Source :
Wikimedia Commons, domaine public.

Le voyage en Angleterre de 1822-1823

À l'automne de 1822, Papineau et John Neilson sont choisis pour représenter le Bas-Canada auprès du gouvernement impérial afin de communiquer l'opposition de la colonie au projet de loi sur l'union des colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada. Proposé par le puissant lobby des marchands bas-canadiens à Londres, le projet de loi a été présenté devant le parlement britannique à l'insu de l'Assemblée du Bas-Canada. La nouvelle de ce projet provoque un tollé dans la colonie et l'opposition à l'union proposée s'y organise rapidement. Réformistes, seigneurs, et clergé canadien font front commun contre cette mesure et dans les principales villes de la colonie, des associations constitutionnelles sont formées pour s'y opposer. Les anti-unionistes récoltent plus de 60 000 signatures sur une pétition destinée

au parlement impérial qui est accompagnée des adresses des comités dans les différentes régions de la colonie. Papineau et Neilson quittent donc la colonie pour Londres en janvier 1823 avec les pétitions et les adresses dans leurs malles, alors que James Stuart est délégué par les unionistes pour défendre le projet [16].

Le gouvernement métropolitain retire la loi devant l'opposition très ferme des Bas-Canadiens, mais la mission de Papineau en Angleterre s'étire afin de parer à toute tentative de réintroduire un nouveau projet d'union. Il séjourne donc plusieurs mois en Angleterre, et effectue un court voyage en France avant de regagner le Bas-Canada en novembre 1823. Ses observations lors de ce long séjour transforment son regard sur l'état social de l'Europe et particulièrement sur celui de la métropole. Bouleversé par l'écart des richesses qu'il observe dans les grandes villes anglaises, Papineau est témoin de la mainmise de l'aristocratie et de la bourgeoisie marchande et terrienne sur le Parlement et constate que



la vaste majorité des Anglais ne participent aucunement à la vie politique, le cens électoral ne qualifiant que 5 % de la population à voter. Or, les inégalités sociales et l'exclusion politique du peuple soulignent chez Papineau les différences considérables entre l'Europe et l'Amérique et aiguïssent sa conscience coloniale. En juin 1823, il livre ses impressions de l'Angleterre à Julie, « [...] Le peuple est forcé, pour pourvoir à ses besoins, à un travail trop opiniâtre pour qu'il ait le loisir de s'intéresser à la conduite des affaires publiques ; les riches, trop livrés aux dissipations, aux jouissances sans cesse variées de la mode et du luxe, pour n'être pas comme le peuple distraits des affaires, et tourmentés par la difficulté de pourvoir à mille besoins imaginaires, comme le peuple l'est de pourvoir à des besoins réels, le peuple n'est ni aussi heureux ni aussi content comme il l'est en Amérique. » Il confie aussi à sa « chère amie » que « j'étais vraiment passablement bon sujet en Canada, sincère admirateur des Anglais et de leur gouvernement, mais j'y remarque tous les jours de si insupportables abus que j'y deviens assez mauvais sujet [...] [17] » Ses lettres témoignent également de son appréciation croissante des États-Unis. Selon Papineau, les Américains vivent sous un gouvernement semblable et même supérieur à celui de la métropole et ne souffrent pas des effets politiques des disparités sociales qu'il a observées en Europe. Ainsi, la fédération américaine lui semble destinée à un avenir très prometteur.

La crise de l'union provoque une reformulation considérable de la pensée de Papineau à l'intérieur d'un cadrage républicain qui associe maintenant la liberté politique à l'Amérique et de plus en plus aux institutions politiques étasuniennes. Si le chef patriote n'abandonne pas son admiration de la tradition parlementaire britannique, qui demeure une référence historique essentielle, il constate que le gouvernement des États-Unis représente sa forme la plus évoluée. En Amérique le potentiel démocratique des institutions politiques britanniques peut se réaliser non seulement en raison de l'excellence des institutions politiques établies par les pères fondateurs de la république, mais également parce que la démocratie sied mieux à la nature égalitaire des sociétés américaines, dépourvues d'éléments aristocratiques et moins marquées par la disparité des richesses. Enfin, pour Papineau, la crise de l'union expose brutalement l'ignorance et la duplicité des ministres anglais sur les affaires du Bas-Canada [18].



Le Parti patriote et la crise de 1827

Papineau regagne le Canada à l'automne de 1823. Remplacé à titre de président de l'Assemblée par Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal pendant son séjour en Europe, il mettra quelques années à rétablir son influence sur la députation réformatrice à l'Assemblée et il est réélu à titre de président en 1825. Les réformistes qui s'identifient dorénavant comme « Patriotes », une désignation que Papineau utilisait déjà dès 1821 pour qualifier ceux qui défendaient les intérêts du pays, fondent également de nouveaux organes politiques, dont *La Minerve* (1826) et le *Irish Vindicator* (1827), qui cherche à rallier la communauté irlandaise à leur cause. Établis à Montréal, les deux journaux confirment l'ascendant de l'aile montréalaise de la députation sur la direction du nouveau Parti patriote [19]. Malgré ces transformations, Papineau et ses principaux collaborateurs politiques gardent le cap et continuent d'insister sur le fait que l'Assemblée doit contrôler les finances publiques afin de limiter le pouvoir de l'exécutif. La « guerre des subsides » tourne également sur la question de la corruption de l'appareil gouvernemental, un fléau politique que le Parti patriote et plus particulièrement son chef Louis-Joseph Papineau ne cesse de dénoncer. Ainsi, dans une brochure publiée en 1827 sous le pseudonyme « Un loyal Canadien », Papineau fustige les bureaucrates, « [...] des employés et des aspirants, pour la plupart oiseaux de proie et de passage, prêts à prendre leur vol jusqu'aux antipodes, vers Botany-Bay, avec les voleurs qui y sont déjà rendus, si l'on veut leur y donner de plus gros salaires qu'ici [...] [20] »

Dans ce combat de tous les jours contre la bureaucratie locale, les Patriotes font face à un adversaire redoutable dans la personne du gouverneur de la colonie, George Ramsay, comte de Dalhousie. En poste depuis 1821, et étroitement associé au projet d'union de 1822, Dalhousie a constamment rejeté les demandes de l'Assemblée quant au contrôle des subsides, même si son lieutenant-gouverneur avait permis à l'Assemblée de voter la liste civile en 1825. Revenant sur cette décision, Dalhousie tente d'imposer son autorité sur l'Assemblée et quand les députés résistent il la proroge en exprimant son mécontentement. Papineau s'associe alors à un groupe de députés montréalais qui publie un manifeste dans les journaux condamnant le geste du gouverneur. Quelques mois plus tard, le gouverneur dissout la chambre et déclenche des élections que les Patriotes gagnent haut la main. Or,



George Ramsay, 9^e comte de Dalhousie, 1829.
Source : Geo Swan, Wikimedia Commons,
domaine public.

quand les députés élisent de nouveau Papineau comme orateur en novembre, Dalhousie provoque une crise constitutionnelle en refusant de reconnaître leur choix. Lors de la confrontation politique qui s'ensuit, des assemblées publiques organisées par les Patriotes adoptent des résolutions reprochant au gouverneur d'avoir outrepassé ses pouvoirs et préparent des pétitions à cet effet qui sont acheminées à Londres. Au début de 1828, alors que Dalhousie est désavoué par le gouvernement impérial, des comités constitutionnels bas-canadiens envoient trois délégués à Londres qui apportent des pétitions qui comptent plus de 87 000 signatures. Cette fois Papineau demeure dans la colonie, les comités constitutionnels ayant confié à John Neilson, Denis-Benjamin Viger et Austin Cuvillier la tâche de représenter l'Assemblée auprès des autorités

coloniales. Les délégués bas-canadiens témoignent devant un comité spécial de la Chambre des communes sur les affaires du Canada dont le rapport donne raison aux doléances de la majorité réformatrice à l'Assemblée de la colonie. Peu après, le gouverneur Dalhousie quitte la colonie définitivement et sir James Kempt est nommé administrateur de la province. Le dénouement de crise politique de 1827 permet donc à Papineau de renforcer sa position à la tête du mouvement patriote [21].

Le républicain

Plusieurs éléments de la pensée républicaine de Papineau se précisent à la fin des années 1820. On retrouve dans ses discours une critique beaucoup plus musclée des institutions aristocratiques de l'Europe et de leur influence sur le Bas-Canada. En fait, Papineau associe les principaux vices de l'appareil gouvernemental bas-canadien aux influences européennes et à la persistance des formes gouvernementales européennes. Il insiste sur



l'importance de l'égalité des citoyens, dénonce le privilège, les monopoles, les abus de pouvoir, et la corruption qu'il considère comme les principaux défauts du régime colonial. Prononcé au printemps de 1833 devant l'Assemblée, ce qu'il appelle lui-même son « discours républicain » reprend toutes ces idées, mais Louis-Joseph Papineau affiche maintenant ouvertement sa préférence pour les institutions politiques républicaines [22]. Au début de 1833, les Patriotes proposent une série de résolutions à l'Assemblée qui reflètent cette nouvelle orientation en exigeant que la métropole réforme le Conseil législatif afin de le rendre électif, ou qu'elle confie la tâche de rénover les institutions politiques de la colonie aux Bas-Canadiens au moyen d'une convention constitutionnelle [23].

Le programme législatif du Parti patriote reflète aussi la nouvelle orientation républicaine de son chef. La mise sur pied en 1829 d'un système scolaire public inspiré de l'exemple des écoles de l'État de New York en représente un bel exemple. Le réseau scolaire se veut laïque et sous le contrôle de syndicats élus par la population locale. Les Patriotes tentent également de mettre en place un contrôle local sur les fabriques et de réformer le système des jurés pour assurer une participation équitable des Canadiens [24]. Dans son discours, le mouvement prône la démocratisation des instances gouvernementales et des institutions de la colonie. Il s'oppose également à toute forme de privilège et aux monopoles, dont plusieurs ont été concédés par la couronne. Le discours fort critique sur les banques tenu par le chef patriote et plusieurs des ténors du parti permet d'apprécier la méfiance qu'ils affichent à l'égard de ces institutions financières qui contrôlent le cours du numéraire en circulation dans la colonie. En 1830, Papineau exprime ses craintes au moment du renouvellement des chartes des banques, proposant qu'elles soient soumises à la surveillance de l'Assemblée afin d'éviter les abus associés à la spéculation et ainsi empêcher qu'elles nuisent à la population [25]. Derrière toutes ces positions se profile le souci d'assurer le contrôle du peuple sur le gouvernement de la colonie et d'empêcher que le privilège et les monopoles ne viennent corrompre sa vie politique.



Louis-Joseph Papineau, vers 1836.
Source : Asclepias, Wikimedia Commons,
domaine public. Tableau d'Antoine
Plamondon.

Les positions du parti patriote et de son chef sont bien résumées dans les 92 Résolutions de 1834 qui apparaissent à la fois comme un cahier de doléances des réformistes bas-canadiens et un manifeste républicain prônant la réforme significative des institutions politiques de la colonie. Transmis avec grande pompe vers les instances métropolitaines, le programme des 92 Résolutions devient le principal enjeu de l'élection tenue à l'automne de 1834 qui oppose les Patriotes à des adversaires torys qui deviennent par le fait même des « anti-résolutionnaires. » L'élection se solde par une victoire éclatante du Parti patriote qui récolte 77 des 88 sièges à l'Assemblée. Malgré

l'ampleur de sa victoire, Papineau déplore amèrement la violence qui a marqué l'élection et qu'il impute principalement à ses rivaux torys, s'arrêtant particulièrement sur le meurtre du Patriote Louis Marcoux à Sorel. Dans son adresse « Aux libres et indépendants électeurs du Quartier Ouest de Montréal », publié dans *La Minerve* au début de décembre, Papineau adopte un ton agressif qui dénonce la partialité de l'appareil judiciaire de la colonie et appelle ses concitoyens à la résistance constitutionnelle et économique devant la clique de marchands et bureaucrates qui s'opposent à la majorité réformiste [26].

Les 92 Résolutions et la situation politique de la colonie provoquent la formation d'une commission d'enquête menée par le nouveau gouverneur Lord Gosford. Si la commission suscite certains espoirs à son arrivée dans la colonie en 1835, la publication de ses instructions révèle qu'aucune réforme significative des institutions de la colonie n'est envisagée par le gouvernement métropolitain et mine toute tentative de conciliation amorcée par les autorités coloniales. Outre, les adversaires politiques opposés aux 92 Résolutions, convaincus que l'élection de 1834 a été truquée, s'organisent en comités constitutionnels pour marquer leur opposition aux Patriotes. À Montréal, les confrontations entre ces « constitutionnels » et les sympathisants Patriotes se font plus



Maison Papineau, 440, rue de Bonsecours, Montréal. Source : Jeangagnon, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.

fréquentes. La maison de Papineau sur la rue Bonsecours devient plusieurs fois la cible d'émeutiers ou de soldats de la garnison de Montréal dont la caserne n'est qu'à quelques rues de la demeure du chef patriote. Dans plusieurs lettres rédigées en 1836, Julie Papineau supplie son mari de ne pas rentrer à Montréal en raison « des troubles des constitutionnels » et il lui transmet même un message de la part d'un proche qui lui suggère de s'absenter « une couple d'années de

Montréal. » Dans plusieurs de ses lettres, Julie lui enjoint de louer leur maison à Montréal afin d'installer la famille soit à Québec, soit à la campagne [27].

1837

À la fin d'avril 1837, les Bas-Canadiens apprennent que le gouvernement impérial a rejeté l'ensemble des réformes réclamées par l'Assemblée en 1834 dans les 92 Résolutions. La réponse de Londres fait suite au rapport d'un comité d'enquête dont les membres s'étaient montrés peu disposés à recommander une réforme en profondeur des institutions coloniales lors de leur séjour dans la colonie en 1835-1836. Lord John Russell avait présenté à la Chambre des Communes dix résolutions entérinant le refus du gouvernement et modifiant sensiblement le rapport de force entre le gouverneur et l'Assemblée législative du Bas-Canada. Adoptées par une forte majorité à la Chambre des Communes, les Résolutions Russell enlèvent à la législature du Bas-Canada son seul levier dans sa lutte contre l'exécutif colonial, soit son droit de regard sur les crédits alloués au gouvernement. Or le contrôle législatif sur les revenus prélevés dans la province relève d'un droit fondamental dans la tradition parlementaire britannique, celui qui empêchait qu'un sujet britannique soit taxé sans le consentement de ses représentants.

Au printemps de 1837, le Parti patriote invite les notables de chaque comté à organiser une grande assemblée de protestation afin de créer des instances locales, communément désignées « comités de vigilance », qui seraient responsables d'inciter la population au boycottage des produits britanniques. Les assemblées de comté devaient également servir



à faire adopter des résolutions dénonçant la politique impériale et à choisir un certain nombre de délégués qui siègeraient à une grande convention nationale chargée de délibérer sur les mesures à prendre pour assurer le bon gouvernement de la colonie. Ainsi, le programme des grandes assemblées qui se déroulèrent au cours de l'été de 1837 avait été soigneusement préparé par les hautes instances du mouvement patriote. Papineau se retrouve au centre de cette grande mobilisation politique. Chef incontesté du mouvement patriote depuis une décennie, sa réputation comme orateur n'est plus à faire : il est l'homme le plus en vue de la colonie. Lors des assemblées politiques organisées depuis 1834, il a été acclamé dans plusieurs comtés de la province. Or, le discours que Papineau prononce à Saint-Laurent le 15 mai marque le coup d'envoi de la campagne contre les politiques métropolitaines. Devant une foule estimée à 1200 personnes par la presse patriote, Papineau s'attaque au gouverneur, dénonce les abus et la corruption associés au régime colonial, et explique les conséquences des politiques impériales pour les libertés politiques du peuple. Papineau expose également la stratégie de résistance des Patriotes, conviant le peuple à une résistance active, mais réfléchie, écartant le recours à la violence ou à la révolution. Quant au destin du Bas-Canada, Papineau considère que les liens de confiance qui unissaient les Bas-Canadiens à la métropole se sont tellement affaiblis que la colonie ne pouvait continuer longtemps dans cette relation avilissante et corruptrice pour le peuple. Le chef patriote donnera sensiblement le même discours plusieurs fois au cours de l'été de 1837 à l'appui de l'adoption de résolutions de protestation à travers la province [28].

Dans ses interventions de 1837, Papineau prend souvent la défense des Canadiens français en dénonçant la discrimination pratiquée systématiquement contre eux, mais le chef du parti patriote repousse toute représentation de la nation canadienne qui s'inspire simplement de critères ethniques. Ainsi, Papineau affirme à Saint-Laurent qu'avoir le « cœur canadien » n'a rien à voir avec le nom que l'on porte : « quiconque vient partager notre sort, et comme un égal, est un ami qui sera bien venu, n'importe quel est le lieu de sa naissance. » Il est encore plus explicite quand il interpelle le peuple dans l'*Adresse de la Confédération des six comtés au peuple du Canada* : « Concitoyens ! Confrères d'une affliction commune ! Vous tous de quelque origine, langue ou religion que vous soyez, à

qui des lois égales et les droits de l'homme sont chers ; dont les cœurs ont palpité d'indignation à la vue des insultes innombrables que votre commune patrie a eu à essuyer... » En ce moment critique de son histoire, Papineau considère que l'amour de la patrie commune représente la seule mesure d'appartenance à la nation [29].



Assemblée des Six Comtés, tableau de Charles Alexander Smith, 1890. Source : Wikimedia Commons.

Malgré son recours fréquent à l'exemple des révolutionnaires américains, Papineau prône officiellement une stratégie de résistance constitutionnelle et économique qui ne dépasse pas les bornes de la désobéissance civile, notamment par la participation aux assemblées déclarées illégales depuis juin par le gouverneur Gosford. L'ambiguïté de sa position trahit la mince marge de manœuvre dont il dispose : toute allusion même voilée à une action révolutionnaire visant à séparer la colonie de la métropole serait considérée comme séditeuse. Par contre, les radicaux de son propre mouvement tiennent des propos aux accents révolutionnaires lors des assemblées de comté qui ont lieu au cours de l'été. À l'assemblée de la confédération des six comtés, certains patriotes envisagent ouvertement un conflit armé, alors que Papineau évoque la Déclaration d'indépendance américaine tout en plaidant toujours pour une campagne de résistance économique [30]. Cela dit, par son vœu que le peuple se prenne en main dans les comtés, l'Adresse adoptée à la grande assemblée de Saint-Charles semble donner la caution du chef patriote à la mise en place d'instances parallèles de gouvernement sur une base provisoire. Conjugué à la violence qui



éclate quelque temps après à Montréal, ce discours a sans doute contribué à décider l'administration coloniale à émettre des mandats d'arrestations contre le chef patriote et la haute direction du mouvement.

4,000 Dollars REWARD!



**PROVINCE OF
LOWER CANADA.**

GOSFORD.

By His Excellency the Right Honourable Archibald Earl of Gosford, Baron Worthington of Beecles, Viscount of Suffolk, Captain General and Governor-in-Chief in and over the Provinces of Upper and Lower Canada, Vice Admiral of the same, and one of Her Majesty's Most Honourable Privy Council, &c. &c. &c.

A Proclamation.

WHEREAS by information upon oath it appears that,
Louis Joseph Papineau,
of the city of Montreal, Esquire, is charged with the crime of High Treason. And whereas the said Louis Joseph Papineau has withdrawn himself from his usual place of resort, and there is reason to believe he has fled from justice; and whereas it is expedient and necessary for the due administration of justice and for the security of Her Majesty's Government in this Province, that so great an offence should not escape unpunished. Not therefore know ye, that I the said Archibald Earl of Gosford, by the advice of Her Majesty's Executive Council of this Province, have thought fit to issue this Proclamation, and I do hereby require and command all Her Majesty's loving subjects in this Province to discover, take and apprehend the said Louis Joseph Papineau, wherever he may be found therein, and carry him before a Justice assigned to keep the Peace or Chief Magistrate in either of the cities of Quebec or Montreal, aforesaid. And for the encouragement of all persons to be diligent in endeavouring to discover and apprehend the said Louis Joseph Papineau, and who shall bring him before such Justice assigned to keep the peace or Chief Magistrate aforesaid, I do hereby offer

A REWARD OF One Thousand Pounds,

Current money of this Province, to whosoever shall so apprehend the said Louis Joseph Papineau, and deliver him up to justice.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, the first day of December, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirty-seven, and in the first year of Her Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,
D. DALY,
Secy. of the Province.

Printed by JOHN CHARLTON FISHER, and WILLIAM KEMBLE, Printers to the Queen's most Excellent Majesty.

4,000 Piastres de Recompense!



**Province du
Bas-Canada.**

GOSFORD.

Par son Excellence le Très-Honorable ARCHIBALD, COMTE DE GOSFORD, Baron Worthington de Beecles, au Comté de Suffolk, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour les Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, Vice-Amiral d'icelles, et Conseiller de Sa Majesté en son Très-Honorable Conseil privé, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.

ATTENDU que, par information sous serment, il appert que,
LOUIS JOSEPH PAPINEAU,
de la cité de Montréal, Esquier, est accusé du crime de Haute Trahison; Et attendu que le dit Louis Joseph Papineau s'est retiré du lieu de sa résidence ordinaire, et qu'il y a raison de croire qu'il a fui la justice; et attendu qu'il est expédient et nécessaire à la due administration de la justice et à la sécurité du Gouvernement de Sa Majesté, en cette Province, qu'un si grand crime ne reste pas impuni. A ces causes, sachez que je, le dit Archibald, Comte de Gosford, de l'avis du Conseil Exécutif de Sa Majesté pour cette Province, ai jugé à propos de faire sortir cette Proclamation, et par icelle je requiers tous sujets affectionnés de Sa Majesté en cette Province, et leur commande de découvrir, prendre et appréhender le dit Louis Joseph Papineau, en quelque lieu qu'il se trouve en icelle, et de l'amener devant un juge désigné pour conserver la paix, ou Magistrat Principal, dans l'une ou l'autre des cités de Québec ou de Montréal susdites; Et pour encourager toutes personnes à être diligentes à s'efforcer de découvrir et d'appréhender le dit Louis Joseph Papineau, et à l'amener devant tel Juge désigné pour conserver la Paix ou Magistrat aforesaid, comme susdit, j'offre par les présentes une

RECOMPENSE DE MILLE LIVRES,

du cours de cette Province, à quiconque appréhendera ainsi le dit Louis Joseph Papineau et le livrera entre les mains de la Justice.

Donné sous mon Seing et le Sceau des mes Armes, au Château St. Louis, dans la cité de Québec, le premier jour de Décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente sept, et dans la première année du règne de Sa Majesté.

Par Ordre de Son Excellence,
(Signé,) **D. DALY,**
Secrétaire de la Province.

Imprimé par JOHN CHARLTON FISHER, et WILLIAM KEMBLE, Imprimeurs de Sa Majesté.

4 000 piastres de récompense à quiconque appréhendera Louis-Joseph Papineau.

Source : Jeangagnon, Wikimedia Commons, domaine public.

La suite des événements est bien connue. Papineau quitte Montréal pour gagner les camps patriotes dans la vallée du Richelieu, alors que Julie se réfugie à Verchères avec ses enfants. Le déclenchement des hostilités soulève la question du rôle du chef politique du mouvement patriote dans ce qui devient par le cours des événements un soulèvement armé. Selon les explications de Papineau, les principaux chefs sur place à Saint-Denis lui auraient recommandé de se mettre à l'abri et ceci aurait conditionné sa décision de quitter la région pour éventuellement se réfugier aux États-Unis. Papineau traverse donc la frontière le 28



novembre en compagnie de son lieutenant politique Edmund Bailey O'Callaghan en passant par Alburg Springs sur les rives de la Baie Missisquoi, avant de se rendre à Swanton au Vermont [31].

L'exil (1837-1845)

Après la bataille de Saint-Charles, Louis-Joseph Papineau quitte donc le Bas-Canada et gagne les États-Unis. Son fils Amédée le suivra quelques semaines plus tard et les deux sont réunis à Saratoga Springs en décembre 1837. Papineau sera reçu dans les hautes sphères politiques new-yorkaises et sa famille côtoie celles de l'élite de l'État à Albany et à Saratoga. Il loge à Albany chez James Porter, greffier de la cour de la chancellerie de l'État, qui avait été représentant *Democrat* à l'Assemblée de l'État de New York et au Congrès à Washington. Papineau compte parmi ses connaissances plusieurs figures influentes du *Democratic Party* new-yorkais, et même un général de l'armée américaine, John Ellis Wool, qui se montre favorable à la cause des Patriotes avant que la politique de neutralité du Président Martin Van Buren ne soit connue [32].

En l'absence de son mari, Julie doit assumer seule la gestion des affaires de la famille. Bien qu'elle soit à l'abri à l'extérieur de Montréal, elle craint pour la sécurité de ses enfants, et pour celle de son fils aîné Amédée, qui a suivi son père en exil aux États-Unis. Dans une lettre à Louis-Joseph, Julie raconte avoir appris que Wolfred Nelson avait été capturé en essayant de gagner les États-Unis. « Il est impossible de décrire ce que j'éprouvai alors pour le sort de cette famille infortunée, expliqua-t-elle... À la crainte que le même sort nous fût réservé, un froid mortel me saisit [...] » Elle réussit enfin à se rendre aux États-Unis en juin 1838 avec sa jeune fille Azélie, laissant derrière elle trois de ses enfants. Louis-Joseph et Julie sont réunis à Saratoga Springs après une séparation de sept mois marquée par une très grande anxiété alimentée par des rumeurs de la capture ou de la mort du chef patriote, ainsi que d'une fausse nouvelle publiée dans le journal loyaliste *L'Ami du peuple* qui rapportait que Julie était décédée à Verchères le 8 décembre 1837 [33].



Amédée Papineau (1819-1903).
Source : Asclepias, Wikimedia Commons,
domaine public.

Dès son arrivée aux États-Unis, Papineau constate un certain enthousiasme pour la cause des Patriotes chez les Américains du Vermont et de l'État de New York, et plus particulièrement chez l'élite politique d'Albany, mais ses démarches auprès des Américains pour se procurer des armes ou de l'argent qui permettraient d'équiper les forces patriotes sont vouées à l'échec. D'autre part, des membres influents du gouvernement fédéral refusent de s'impliquer dans la révolution canadienne, et ils craignent la possibilité de représailles anglaises en cas d'assistance aux Patriotes. À la fin de décembre 1837, Papineau constate amèrement que les Américains se préparent à adopter une politique de neutralité qu'il souhaiterait bienveillante, mais qui devient dans les faits plutôt stricte. En effet, le 5 janvier

1838 le gouvernement fédéral interdit à tout citoyen américain de s'impliquer dans la rébellion canadienne sous peine d'emprisonnement [34].

Pendant que Papineau travaillait sur le front diplomatique, un groupe de Patriotes radicaux organisait une nouvelle campagne visant à reprendre le Bas-Canada. Lors d'une réunion des exilés tenue à Middlebury au Vermont en janvier 1838, Papineau rejette ce projet et refuse d'y participer, croyant cette campagne condamnée sans l'appui du gouvernement américain. Des Patriotes radicaux réagissent en l'accusant de lâcheté, d'autres souhaitent qu'il soit écarté pour leur laisser les coudées franches. Certains contemporains et certains historiens prétendent que Papineau aurait refusé de participer à cette nouvelle campagne parce que les radicaux avaient consigné l'abolition du régime seigneurial dans leur déclaration d'indépendance proclamant la république du Bas-Canada. Les interprétations récentes laissent croire que Papineau aurait accepté l'abolition du régime seigneurial si l'on avait prévu de compenser les seigneurs, mais surtout s'il avait cru aux chances de succès



du plan d'invasion du Bas-Canada proposé par les radicaux [35]. Quoi qu'il en soit, cet épisode renforce la perception que Papineau pourrait le mieux servir la cause par ses missions diplomatiques et, dans les mois qui suivent sa rupture avec les radicaux, il continue de tenter d'influencer certains élus du Congrès américain. Cependant, à la fin de 1838, frustré par l'indifférence de la classe politique américaine, Papineau accepte de poursuivre ses efforts en se rendant en France afin de tenter d'y trouver des appuis politiques et matériels pour la cause bas-canadienne [36].

Avec le recul, la mission du chef patriote en France peut paraître un geste désespéré, voire une tentative des radicaux de l'écarter du milieu des exilés patriotes, d'autant plus que Papineau lui-même aurait été informé du peu d'intérêt pour sa cause par l'ambassadeur français à New York avant son départ. Il apparaît toutefois que les Patriotes fondaient encore des espoirs sur une aide française, ainsi que sur la possibilité d'une guerre entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Arrivé en France le 5 mars 1839, Papineau constate rapidement le peu d'intérêt des Français pour la cause du Bas-Canada. Le gouvernement français ne veut pas risquer de provoquer l'antagonisme des Anglais et donc refuse toute assistance au mouvement canadien. Quant aux radicaux français et au parti républicain, ils ne jouissent pas de la faveur populaire et ne sont pas au pouvoir. Papineau fera tout de même connaître le sort du Bas-Canada plus largement par la publication de ce qu'il considère être sa réponse au Rapport de Lord Durham, paru en février de 1839.

Publiée en avril 1839 dans la *Revue du Progrès* de Louis Blanc, son « Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais » s'attaque à l'intégrité de Durham tout en citant son rapport à preuve du caractère despotique du régime colonial anglais. Papineau y exprime son dégoût pour Durham qu'il considère un être malhonnête et sans honneur, et il souligne le rôle que des agitateurs torys tels que l'éditeur du *Montreal Herald* Adam Thom auraient joué auprès de l'aristocrate anglais. Citant l'exécution des prisonniers politiques par les Britanniques comme exemple de la cruauté et des abus du régime colonial anglais, il prophétise que « ce ne seront pas les statuts anglais qui régleront le prochain avenir du Canada ; mais que cet avenir est écrit dans les Déclarations des droits de l'homme



Portrait de John George Lambton, 1^{er} comte de Durham par Thomas Phillips. National Portrait Gallery, Londres. Source : Wikimedia Commons.

et dans les constitutions politiques que ce sont données nos bons, sages et vertueux voisins, les Américains indépendants. » Il promet également un deuxième texte qui se pencherait en détail sur les événements politiques des dernières années dans la colonie, mais cet article ne paraîtra jamais, Papineau l'ayant abandonné en raison d'apparents différends avec les éditeurs et le peu d'intérêt pour le sujet [37].

En mai 1839, Papineau reçoit une lettre de Julie soulignant que le succès de la cause canadienne dépend de sa mission et lui enjoignant de tout faire pour trouver des appuis à la cause puisque les paysans du Bas-Canada seraient, selon elle, prêts à se soulever et à débarrasser le pays des Anglais.

Il s'agit d'une de ses lettres les plus énergiques, et une des seules où elle se permet de rappeler à Papineau son devoir envers la patrie :

Nous ne sommes pas, ni le pays non plus, en état d'attendre du temps et de la diplomatie européenne : le pays est prêt, les esprits sont exaltés, ils ont tous les yeux et les oreilles tendues sur ta mission. Cela a relevé leur courage et donné de la crainte à nos tyrans. Il faut que tu demandes des secours pécuniaires à quelques nuances de politique que ce soient, du roi ou des ministres, ou des républicains ou des Russes même, n'importe. Si tu veux sauver le pays, il n'y a pas d'autres moyens. Et avec ceux-là nous serons bientôt libres ! ...

On peut seulement imaginer ce que Papineau a ressenti en lisant cette lettre de sa femme qui faisait reposer tous les espoirs de la cause entre ses mains alors qu'il savait déjà que sa mission était un échec [38].

Quelques mois plus tard, Julie et les enfants, à l'exception d'Amédée, se rendent en France auprès de Louis-Joseph. Arrivée à Paris avec Gustave, Ézilda et Azélie, elle doit composer

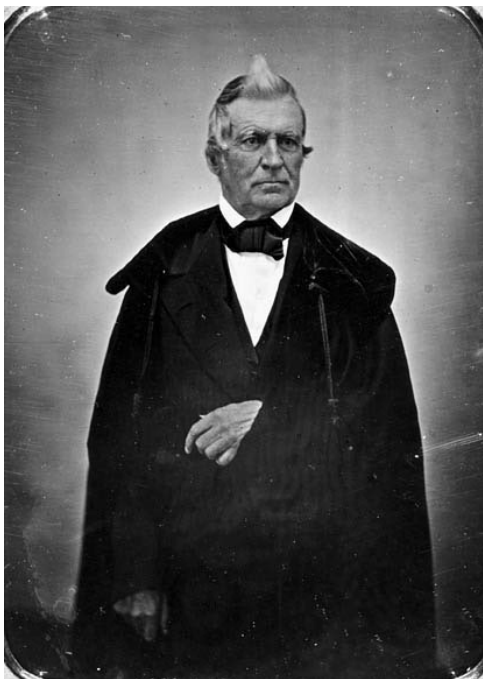


avec le peu de ressources à la disposition du couple. Incapable de vendre ses propriétés au Canada, Papineau se voit contraint de s'endetter afin de subvenir aux besoins de sa famille qui déménage à maintes reprises à la recherche de logements moins coûteux. Les Papineau reçoivent peu, et Julie doit davantage s'occuper du ménage et des enfants puisqu'ils ne peuvent compter que sur une seule domestique. Si la vie à Paris impose des sacrifices, c'est plutôt l'isolement qui semble rendre Julie malheureuse. Les lettres mettent une éternité à se rendre depuis le Canada et quand enfin elles arrivent, elles apportent souvent la nouvelle du décès de proches parents. La situation de la famille s'améliore quelque peu quand Louis-Michel Viger réussit à louer la maison de la rue Bonsecours à Montréal en 1842 et à vendre quelques propriétés, mais les sommes générées ne suffisent qu'à régler une portion des dettes. La visite d'Amédée à Paris au début de 1843 a pu pallier le mal du pays de Julie, mais elle souhaite vivement regagner sa patrie et elle encourage Louis-Joseph à y retourner. Finalement, en juin 1843, elle quitte Paris sans son mari, mais accompagnée d'Ézilda, de Gustave et d'Azélie. Louis-Joseph et Lactance, qui fait ses études en médecine, demeurent à Paris, mais leur situation financière est précaire et Papineau doit s'endetter davantage, cette fois auprès d'amis français [39].

De retour à Montréal, Julie et les enfants s'installent dans une maison louée par Amédée. Les plus jeunes enfants retournent aux études et à l'automne de 1843 Lactance revient s'établir avec sa mère à Montréal. Demeuré à Paris, Papineau aborde la question de son retour au Canada dans sa correspondance dès l'automne de 1843, mais plusieurs facteurs l'empêchent de donner suite à ce projet. Il craint toujours des poursuites possibles ou des représailles de la part d'ennemis politiques et il se dit répugné par les compromis politiques de certains membres de sa famille. Il envisage qu'il sera entraîné dans la politique dès son retour. Il finira par se décider à entrer au Canada après un court voyage en Italie et débarque enfin à New York le 21 août 1845 [40].

Le retour à la politique 1848-1854

À son retour de France, Papineau constate que le contexte politique a considérablement évolué depuis son départ en exil à la fin de 1837. L'union forcée des colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada pour former la province du Canada, ou le Canada-Uni a imposé la domination politique de la population anglophone toujours minoritaire sur la majorité



Louis-Joseph Papineau, vers 1852.
Daguerréotype de Thomas Coffin Doane.
Source : Jkelly, Wikimedia Commons,
domaine public.

canadienne-française en garantissant aux deux sections une représentation égale. La stratégie des réformistes bas-canadiens et de leur chef Louis-Hippolyte LaFontaine repose sur une collaboration avec les réformistes du Haut-Canada afin de constituer une majorité parlementaire apte à former un gouvernement et ensuite d'insister sur la concession du gouvernement responsable. Le gouvernement métropolitain est en voie d'abandonner les préférences accordées aux produits coloniaux et d'adopter une politique de libre échange lourde de conséquences pour la colonie. Simultanément, il songe à donner suite aux recommandations de Durham sur la concession d'une certaine autonomie politique à la colonie par l'octroi du gouvernement responsable.

Papineau profite des premiers mois après son retour pour se refaire une santé financière. En 1846, l'adoption par la législature d'une résolution autorisant le paiement des arrérages de salaire qui lui étaient dus pour plusieurs années de service à titre de président de l'Assemblée bas-canadienne lui permet d'amorcer des travaux d'aménagement de la seigneurie de la Petite-Nation et d'entreprendre la construction d'un manoir. Sur le plan politique, Papineau repousse quelques invitations à replonger dans la vie publique, mais il succombe aux appels de ses concitoyens au début de 1848, et il est élu à l'Assemblée du Canada-Uni à titre de député de Saint-Maurice. Revenu en politique pour faire valoir l'urgence d'adopter une stratégie qui permettrait d'effectuer le rappel de l'Union, Papineau se trouve nécessairement en opposition aux réformistes de LaFontaine. Il découvre à ses dépens l'efficacité des journaux ministériels tenus au pas par un parti réformiste qui distribue les contrats gouvernementaux afin de s'assurer l'appui d'une presse loyale et complaisante. Sur le plan personnel, Papineau se voit attaqué par un vieil allié, Wolfred

Nelson, qui l'accuse d'avoir lâchement fui aux États-Unis dès les premiers combats en 1837. Épaulé par la presse libérale et les écrits de son neveu Louis-Antoine Dessaulles, Papineau se défend énergiquement, mais le débat ne fait rien pour rehausser sa popularité. Les différends avec le gouvernement et LaFontaine se cristallisent dans un débat qui a lieu en janvier 1849 et qui tourne sur la question de la représentation, que Papineau voudrait proportionnelle afin de permettre qu'une majorité canadienne-française puisse demander le rappel de l'union. Contre la nouvelle discipline de parti et une presse ministérielle efficace, Papineau n'avait eu aucune chance de se rallier la majorité de la députation canadienne. Le débat n'a lieu que pour la forme, et les arguments de LaFontaine ne font que résumer une position qui fait consensus chez ses députés.



Manoir Papineau, Montebello, Québec, 2009. Source : D. Gordon E. Robertson, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.



La défaite parlementaire de Papineau souligne son isolement politique et son refus de modifier ou d'atténuer ses positions sur l'union, qu'il considère un arrêt de mort pour la nationalité canadienne. Or, il oppose souvent à la domination politique perpétuée par le maintien du lien colonial sa vision d'un avenir différent pour le Bas-Canada. Tout comme les journaux rouges, Papineau affirme qu'un Bas-Canada indépendant, libéré de l'union, pourrait choisir de se joindre à la fédération américaine. Son vocabulaire sur cette question traduit assez bien sa vision d'un fédéralisme étasunien fort décentralisé qui permettrait au Bas-Canada de préserver ses lois, sa culture et ses usages particuliers, tout en profitant de la protection et de la prospérité des États-Unis. Peu après son élection en 1848, dans une lettre adressée à François-Xavier Garneau, il explique :

notre nationalité, notre éducation par les livres qui nous viendront de France, nos affections propres et distinctes de celles d'une population anglaise, étaient pour toujours sauvées, si elles nous étaient confiées comme à un État indépendant, agrégé à une confédération qui ne pouvait pas avoir de colonies, tandis que nous étions voués à une mort politique déshonorante si nous restions trente ans de plus dans l'infériorité dégradante où nous plaçait non pas un acte détesté du Parlement anglais, mais les baïonnettes qui lui prêtent pour un temps une sanction illégitime.

À l'union imposée par la force, Papineau préférait l'adhésion volontaire et démocratique d'une république bas-canadienne à « l'heureuse confédération des républiques américaines » et il y voyait le salut de la nationalité canadienne-française [41]. L'annexionnisme de Papineau ne rime donc pas en 1848 ou 1849 avec l'assimilation des Canadiens dans le grand tout étasunien, bien au contraire. Cette position est loin de faire l'unanimité dans l'opinion bas-canadienne, et pour plusieurs l'annexion aux États-Unis représente plutôt une menace à la nationalité. Peu sensible à ces arguments, Papineau s'associe à un manifeste annexionniste préparé par des marchands montréalais proches de la mouvance tory et frustrés par la loi d'indemnisation des patriotes et les nouvelles politiques tarifaires de la métropole. Sa lettre d'appui au mouvement reprend largement les mêmes arguments, insistant sur l'annexion comme une libération coloniale qui permettrait au peuple de prendre en main son destin. Par son association à ce mouvement tramé par ses anciens ennemis politiques, Papineau prête le flanc aux accusations de mettre



en péril l'avenir de la nationalité canadienne proférées par les journaux ministériels, et son rôle dans l'affaire du manifeste annexionniste de 1849 porte atteinte à sa crédibilité politique. Par ailleurs, il s'isole encore davantage par sa défense du régime seigneurial que les libéraux radicaux voudraient abolir. Défait dans la Cité de Montréal en 1851, Papineau est élu pour représenter le comté de Deux-Montagnes lors d'une élection partielle en 1852. Répondant à une lettre de Louis-Édouard Glackmeyer lui transmettant les félicitations d'une assemblée publique convoquée à Québec, il explique qu'il entend conserver son indépendance politique et qu'il se réservait le droit d'appuyer le gouvernement « s'il fait bien ; ferme à l'opposer s'il me paraissait aimer aussi peu que le précédent cabinet l'extension des institutions électives et l'économie du revenu public [42]. » Très intéressé à la question de l'abolition du régime seigneurial, Papineau se retire néanmoins graduellement de la vie politique pour veiller à préparer la commutation de ses terres et après avoir été souvent absent de l'Assemblée en raison de sa santé, il ne se représente pas à la fin de son mandat.

Vie familiale et retraite

Pour Julie Bruneau Papineau et son mari Louis-Joseph Papineau, ces années sont marquées encore une fois par la santé fragile de leurs enfants. Leur fils Gustave, qui connaît une brève, mais brillante carrière comme journaliste radical à Montréal, souffre d'un trouble cardiaque en 1847, et il succombe à la même maladie en décembre de 1851, deux jours après son 22^e anniversaire. Ils doivent également composer avec la santé mentale chancelante de leur fils Lactance, qui est interné une première fois en 1846-1847. En 1852, ses troubles mentaux se manifestent de nouveau et ses parents tentent de le faire soigner au Canada et aux États-Unis, mais ils doivent ultimement se résigner à le faire interner, cette fois à l'Hospice des Religieux de Saint-Jean-de-Dieu à Lyon, où il demeure jusqu'à son décès en 1862. Le couple, et particulièrement Julie, retrouve un certain bonheur à la naissance de leurs premiers petits enfants, issus de l'union entre leur fils aîné Amédée et Mary Westcott, une Américaine rencontrée lors des années qu'il passa aux États-Unis. Mary Westcott et Julie entretiennent une relation épistolaire qui témoigne de leur amitié et du bonheur que Julie prenait à assumer son rôle de grand-mère. Pendant les dernières années de sa vie,



Chapelle funéraire Louis-Joseph-Papineau, Montebello, Québec. Source : D. Gordon E. Robertson, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.

Julie partage son temps entre Montréal et Montebello, mais elle préfère la ville et la proximité à ses petits-enfants. Elle décède le 18 août 1862 à l'âge de 67 ans [43].

Après une vie commune qui s'étendait sur plus de 45 ans, la mort de Julie affecte profondément Papineau. Il subit une nouvelle perte, très lourde à porter, quand sa fille Azélie, mariée à Napoléon Bourassa depuis 1857, meurt subitement des suites d'une fièvre en mars 1869, moins d'un an après avoir mis au monde un fils, Henri Bourassa [44]. Retiré à la campagne avec sa fille Ézilda, qui veille sur son père et sur les enfants de sa sœur, il se consacre pour l'essentiel à la gestion de ses terres. Il entretient une riche correspondance avec quelques vieux amis, commentant les grands événements, telles la Guerre de Sécession aux États-Unis et la Confédération canadienne.

En décembre 1867, au soir de sa vie, Papineau envoie un long texte à l'Institut canadien de Montréal pour marquer le 23^e anniversaire de l'association. Il y expose son credo politique et insiste tout particulièrement sur l'importance du patriotisme, une vertu républicaine à la base de toute sa longue carrière politique. Ce sentiment, écrit-il, se résume par l'expression « par laquelle il est le mieux énoncé : MON PAYS AVANT TOUT [45]. » Ce testament politique sera sa dernière grande intervention publique.

Louis-Joseph Papineau s'éteint le 23 septembre 1871, emporté par une pneumonie. Il est inhumé le 26 septembre en présence d'une délégation de l'Institut canadien, de quelques politiciens rouges, dont Antoine-Aimé Dorion, et de son compagnon d'armes en 1837, Thomas Storrow Brown [46].



En savoir plus

Études récentes

- ▶ Yvan Lamonde, *Aux quatre chemins. Papineau, Parent, La Fontaine et le révolutionnaire Côté en 1837 et 1838*, Montréal, Lux, 2018, 242 p.
- ▶ Mylène Bédard, *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usage de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016, 340 p.
- ▶ Yvan Lamonde, *Fais ce que dois, advienne que pourra. Papineau et l'idée de nationalité*, Montréal, Lux, 2015, 244 p.
- ▶ Marilyn Randall, *Femmes dans l'espace rebelle. Histoire et fiction autour des Rébellions de 1837 et 1838*, Montréal, Nota Bene, 2013, 435 p.
- ▶ Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, *Papineau. Erreur sur la personne*, Montréal, Boréal, 2012, 216 p.
- ▶ Louis-Georges Harvey, « Louis-Joseph Papineau », dans *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois. Tome I. 1834-1968*, Montréal, VLB éditeur, 2010, p. 40-50.
- ▶ Yvan Lamonde, *Signé Papineau. La correspondance d'un exilé*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2009, 286 p.

Éditions récentes de l'œuvre

- ▶ *Cette fatale union. Adresses, discours et manifestes, 1847-1848*. Introduction et notes de Georges Aubin, Montréal, Lux, 2003, 223 p.
- ▶ *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2001, 82 p.
- ▶ *Un demi-siècle de combats. Interventions publiques. Choix de textes et présentation*. Yvan Lamonde et Claude Larin, Montréal, Éditions Fides, 1998, 662 p.

Voir dans le catalogue de BAnQ les publications de [Georges Aubin](#) et [Renée Blanchet](#) pour retrouver l'édition contemporaine de la correspondance de la famille Papineau et de plusieurs autres patriotes du 19^e siècle québécois. On trouvera par ailleurs beaucoup d'écrits de Louis-Joseph Papineau sous forme numérique en cherchant dans [BAnQ numérique](#), [Wikisource](#), [Internet Archive](#) et la [Bibliothèque indépendantiste](#).

Fiction historique

- ▶ Micheline Lachance, *La saga des Papineau. D'après les mémoires inédits du dernier seigneur de Montebello*, Montréal, Québec-Amérique, 2013, 594 p.
- ▶ Micheline Lachance, *Le roman de Julie Papineau. 2, L'exil*, Montréal, Québec-Amérique, 1998, 638 p.
- ▶ Micheline Lachance, *Le roman de Julie Papineau. 1, La tourmente*, Montréal, Québec-Amérique, 1995, 517 p.



Notes

- [1] L.-J. Papineau, *Lettres à Julie (LAJ)*, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Québec, Archives nationales du Québec et Septentrion, 2000 ; Julie Papineau, *Une femme patriote. Correspondance (1823-1862) (UFP)*, texte établi, introduction et notes par Renée Blanchet, Sillery, Septentrion, 1997.
- [2] Mylène Bédard, *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usage de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016.
- [3] J.-J. Lefebvre, « La vie sociale du grand Papineau », *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)*, vol. 11, n° 4, 1958, p. 470-475 ; Fernand Ouellet, « PAPINEAU, LOUIS-JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003 ; Aubert De Gaspé, *Mémoires*, Ottawa : G. E. Desbarats, 1866, p. 245-247.
- [4] Fernand Ouellet, « PAPINEAU, LOUIS-JOSEPH » ; Fernand Ouellet et André Lefort, « VIGER, DENIS-BENJAMIN », dans *DBC*, vol. 9, Université Laval/University of Toronto, 2003 ; Jean-Claude Robert, « VIGER, JACQUES », dans *DBC*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003,
- [5] J.-J. Lefebvre, « La vie sociale du grand Papineau », *RHAF*, vol. 11, n° 4, 1958, p. 478-481.
- [6] Fernand Ouellet, « BÉDARD, PIERRE-STANISLAS », dans *DBC*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003.
- [7] Calque de l'anglais « *speaker* », « orateur » désigne le président de l'Assemblée législative du Bas-Canada ; Lamonde, « Britannisme et américanité de Louis-Joseph Papineau à l'époque du deuxième projet d'Union (1822-1823) », *Les Cahiers des dix*, numéro 66, 2012, p. 57-60.
- [8] En collaboration, « BRUNEAU, PIERRE », dans *DBC*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.
- [9] Lefebvre, « La vie sociale du grand Papineau », p. 483-484 ; Micheline Dumont, *L'instruction des filles au Québec (1639-1960)*, Ottawa : Société historique du Canada, 1990 ; Christine Hudon, « Des dames chrétiennes. La spiritualité des catholiques québécoises au XIX^e siècle », *RHAF*, vol. 49, n° 2, 1995, p. 169-94.
- [10] Ouellet, « PAPINEAU, LOUIS-JOSEPH ».
- [11] « Montréal 1^{er} juillet. Élection du quartier Ouest », *Le Canadien*, 19 juillet 1820.
- [12] Sur l'emploi du temps de Papineau, sa vie de pensionnaire à Québec et l'impossibilité de revenir à Montréal au cours de la session voir, par exemple, L.-J. Papineau à Julie Bruneau Papineau, 31 décembre 1820 et 8 janvier 1825 dans *LAJ*, p. 37-40, 93-95.
- [13] Julie Bruneau Papineau accouche de neuf enfants : Amédée (1819-1903), Didier (1820-1821), Lactance (1822-1862), Arthur (1824-1825), Aurélie (1826-1830), Ezilda (1828-1894), Gustave (1829-1851), Ernest (1832-1834), Azélie (1834-1869) ; voir Lefebvre, « La vie sociale [...] », p. 486 ; et Yvan Lamonde, « Introduction » dans *LAJ*, p. 10.



- [14] L.-J. Papineau à Julie Bruneau Papineau, 3 mars 1830, 17 février 1831 dans *LAJ*, p. 210, 232-233 ; sur la mort d'Aurélien voir aussi les lettres du 27 février et 20 mars et 24 mars 1830 dans *LAJ*, p. 199-200, 216-217, 219-220.
- [15] Fernand Ouellet, *Julie Papineau. Un cas de mélancolie et d'éducation janséniste*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1961 ; Bédard, *Écrire en temps d'insurrections*.
- [16] Lamonde, « Britannisme et américanité de Louis-Joseph Papineau (...) », p. 64-73.
- [17] L.-J. Papineau à Julie Bruneau Papineau, 27 juin 1823, 22 juillet 1823 dans *LAJ*, p. 77-82, 82-84.
- [18] Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois 1805-1837*, Montréal, Boréal, 2005, p. 93-95, 98-100, 105-106.
- [19] Sur l'utilisation de « patriote » voir Lamonde, « Introduction », p. 11, note 5 ; James H. Lambert en collaboration avec Jacques Monet, « VALLIÈRES DE SAINT-RÉAL, JOSEPH-RÉMI », dans *DBC*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003.
- [20] Un Loyal Canadien (L.-J. Papineau), *Adresse à tous les électeurs du Bas-Canada*, Montréal, Spectateur Canadien, 1827 ; Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, p. 97-103.
- [21] Sur la crise politique de 1827 voir Gilles Gallichan, « La crise parlementaire de 1827 au Bas-Canada », *Les Cahiers des dix*, n° 66, 2012, p. 95-166.
- [22] L.-J. Papineau, « Discours à l'Assemblée du Bas-Canada, 10 janvier 1833 », dans *De la république en Amérique française. Anthologie pédagogique des discours républicains au Québec, 1703-1967*, textes choisis et commentés par Marc Chevrier, Louis-Georges Harvey, Stéphane Kelly et Samuel Trudeau dir., Sillery, Septentrion, 2013, p. 52-61.
- [23] Sur le projet constitutionnel des Patriotes voir Louis-Georges Harvey, « Les Patriotes, le républicanisme et la constitution québécoise », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, n° 3, 2009, p. 59-78.
- [24] Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française*, p. 149-156 ; sur le réseau scolaire mis sur pied en 1829 voir Jean-Pierre Proulx, *La genèse de l'école publique et de la démocratie scolaire au Québec. Les écoles de syndics. 1814-1838*, Québec, Presses de l'université Laval, 2014.
- [25] Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française*, p. 164-167 ; voir les discours de Papineau sur les banques rapportés dans le *Quebec Mercury*, 13 mars 1830, et *La Minerve*, 11 janvier 1836.
- [26] L.-J. Papineau, « Aux libres et indépendants électeurs du quartier Ouest de Montréal », *La Minerve*, 4 et 8 décembre 1834.
- [27] Julie Bruneau Papineau à L.-J. Papineau, 2 mars 1836, dans *UFP*, p. 120-122.
- [28] « Discours de l'honorable Louis-Joseph Papineau à l'Assemblée du Comté de Saint-Laurent », *La Minerve*, 25 mai, p. 2. Le comité central de Montréal publie le discours de Papineau sous forme de brochure, voir *Procédés de l'assemblée des électeurs du comté de Montréal tenue à Saint Laurent le 15 mai 1837/imprimé par ordre du Comité central et permanent du comté de Montréal, Montréal, s.n., 1837*. Sur le contexte politique et le contenu du discours voir Louis-Georges Harvey, « Louis-Joseph Papineau », dans *Histoire*



intellectuelle de l'indépendantisme québécois - Tome 1, 1834-1968, Robert Comeau et Charles-Philippe Courtois (dir.), Montréal, VLB, 2010, p. 40-50.

- [29] « Discours de l'honorable Louis-Joseph Papineau à l'Assemblée du Comté de Saint-Laurent », *La Minerve*, 25 mai, p. 2 ; « Adresse de la Confédération des Six comtés au peuple du Canada », *La Minerve*, 2 novembre, p. 2.
- [30] Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, p. 215-217.
- [31] François Labonté, *Alias Anthony St-John. Les Patriotes canadiens aux États-Unis décembre 1837-mai 1838, première partie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 5-14.
- [32] L.-J. Papineau à Amédée Papineau, 28 mars 1838, 2 mai 1838 (de Philadelphie), 28 octobre 1838 (d'Albany) dans Louis-Joseph Papineau, *Lettres à ses enfants [LASE]*, texte établi par Georges Aubin et Renée Blanchet, introduction par Yvan Lamonde, Montréal, Varia, 2004, p. 43-44, 49-51, 58-60 ; « Porter, John », « Wool, John Ellis », dans *Who Was Who in America : Historical Volume, 1607-1896*. Revised Edition, 1967, p. 632, 490, 688.
- [33] Julie Bruneau Papineau à L.-J. Papineau, 1^{er} mai 1838, dans *UFP*, p. 136 ; Labonté, *Alias Anthony Saint-John*, p. 42, 50, 223.
- [34] Yvan Lamonde, *Signé Papineau. La correspondance d'un exilé*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2009, p. 90-94.
- [35] Sur le différend entre Papineau et les radicaux à Middlebury et l'historiographie qui l'entoure, voir Olivier Guimond, *La trahison d'un amoureux des « vieilles lois françaises » ? Louis-Joseph Papineau et le paradoxe du seigneur républicain*, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2017, p. 219 et O. Guimond, « Le seigneur Louis-Joseph Papineau dans l'historiographie québécoise : bilan critique et perspectives de recherche », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, n° 2, 2017, p. 122-145.
- [36] Lamonde, *Signé Papineau*, p. 176-185.
- [37] Joseph Papineau (Louis-Joseph Papineau), « Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais », *Revue du progrès politique, social et littéraire*, Tome premier, 1^{re} série (1839), p. 436-453. Le texte de Papineau est reproduit par Ludger Duvernay sous le titre « Histoire de l'insurrection du Canada par L.-J. Papineau Orateurs le la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada en réfutation du rapport de Lord Durham », dans *La Revue Canadienne, Journal périodique, première livraison*, Burlington, Vermont, juin 1839. Sur l'abandon d'une suite à son article voir Lamonde, *Signé Papineau*, p. 195-196.
- [38] Julie Bruneau-Papineau à L.-J. Papineau, 16 mai 1839, dans *UFP*, p. 201-202 ; *idem.*, 185-198.
- [39] Marilyn Randall, Femmes dans l'espace rebelle. Histoire et fiction autour des Rébellions de 1837 et 1838, Montréal, Nota Bene, 2013, p. 145-146.
- [40] *Idem.*, p. 146-147 ; Lamonde, *Signé Papineau*, p. 214-216.
- [41] L.-J. Papineau à François-Xavier Garneau, 15 janvier 1848, L.-J. Papineau, *Lettres à divers correspondants, tome II, 1845-1871*, Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Montréal, Varia, 2006, p. 39.



[42] L.-J. Papineau à Louis-Édouard Glackmeyer, 15 août 1852 dans Louis-Joseph Papineau, *Lettres à divers correspondants, tome II, 1845-1871*, p. 106-108.

[43] Randall, *Femmes dans l'espace rebelle*, p. 148-150 ; sur la relation entre Julie Papineau et Mary Westcott voir Marla Arbach, *Le personnage de Julie Bruneau dans la correspondance Papineau*, mémoire de maîtrise, Université McGill, 2001, p. 107, 110, 111.

[44] Lefebvre, « La vie sociale du grand Papineau », p. 510.

[45] L.-J. Papineau, « Conférence à l'Institut canadien de Montréal, 1867 » dans *De la république en Amérique française*, p. 471-477, cité à la page 471.

[46] Vicky Lapointe, « Un dernier adieu à Louis-Joseph Papineau (Montebello, 26 septembre 1871) », *Patrimoine, Histoire et Multimédia* (blogue), 21 mai 2012.